

L'aide à l'embauche dans les Très Petites Entreprises

Entreprises visées

Entreprises de moins de 10 salariés au 30 novembre 2008

Public visé

Toute embauche réalisée à partir du 4 décembre 2008 jusqu'au 31 décembre 2009

Montant de l'aide

- Le montant de l'aide mensuelle s'obtient en multipliant un coefficient à la rémunération brute mensuelle

- Le coefficient se calcule de la manière suivante:

$(0,14 / 0,16) \times [1,6 \times (\text{montant mensuel du SMIC} / \text{rémunération mensuelle brute hors heures supplémentaires et heures complémentaires}) - 1]$

- Cette aide concernera les salaires versés pour les mois de janvier à décembre 2009

Démarches

L'aide à l'embauche est gérée par le Pôle Emploi

Liens utiles

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter l'Espace Artisan Employeur à la Chambre de métiers et de l'artisanat de la Savoie au 04 79 69 94 37

Vous pouvez également vous rendre sur le site du gouvernement « zéro charges » en cliquant sur <http://www.entreprises.gouv.fr/zerocharges/>